

Environnement

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Grenville-Carleton (M. Baker) des observations qu'il vient de nous adresser et, surtout, d'avoir rendu hommage à l'ancien collègue qui a traité le premier de cette motion en 1974. Cet ancien collègue a en outre présenté la même motion en 1976. Il était très persistant. Voilà maintenant que le gouvernement en est de nouveau saisi.

J'aimerais signaler au député que le fait d'avoir saisi la Chambre des communes de cette motion a donné des résultats significatifs, par l'adoption en 1975 ou 1976 de la loi sur les contaminants de l'environnement. Le progrès a été marqué, mais il reste encore beaucoup plus à faire. D'autre part, c'est le moment opportun de saisir à nouveau la Chambre de la question.

Je remercie le député, non pas pour l'aspect pratique de sa proposition, parce qu'à mon avis, elle est ni pratique ni nécessaire, mais parce qu'elle révèle un souci réel de notre environnement.

Inutile, à mon sens, de revenir sur l'importance qu'attache le gouvernement au pouvoir à un environnement propre, sain. Ou plutôt, les résultats obtenus par le gouvernement sont éloquentes, et c'est là notre meilleure preuve. Les mesures que le gouvernement a adoptées, particulièrement depuis la création du ministère des Pêches et de l'Environnement, ont été extrêmement positives et les résultats tangibles que nous en espérons, je suis heureux de le dire, continuent à se faire sentir.

Un des meilleurs exemples est peut-être, du fait qu'il s'agisse d'un polluant aussi notoire, le bioxyde de soufre. Les lignes directrices du ministère des Pêches et de l'Environnement et la coopération des industries intéressées commencent à donner des résultats et on a pu déjà constater une baisse appréciable du taux de bioxyde de soufre dans l'air. Il en est de même pour les particules. L'un dans l'autre, le ministère a établi des lignes directrices concernant l'émission dans l'air de cinq des principaux polluants et le déversement de cinq autres polluants dans les fleuves, lacs et rivières.

En ce qui concerne les biphenyles polychlorés, qui ne sont pas biodégradables, on en a interdit l'usage, et l'on examine actuellement l'effet réel des hydrocarbures fluorés. La recherche a également permis de faire des progrès quant au problème du transport à long terme des polluants dans l'air. Il s'agit d'un problème spécialement délicat, puisque certains polluants contenus dans l'air et provenant d'une source peuvent avoir des effets nuisibles à des centaines et même à des milliers de milles plus loin.

Si je signale ces réalisations, ce n'est pas simplement pour m'opposer à la motion, mais pour démontrer que notre souci de protéger l'environnement s'est traduit déjà par des moyens d'action. Parallèlement, je pense que la motion contient également un élément qui mérite d'être discuté.

La motion dont nous sommes saisis a le grand mérite d'envisager l'environnement de manière globale, comme un réseau de relations interdépendantes et complexes. Le gouvernement actuel, grâce en grande partie aux ministères de l'Environnement, de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'à celui des Affaires urbaines, considère les problèmes écologiques de cette manière depuis des années. Un des aspects de cette approche a le mérite de nous incliner à l'humilité, et c'est la seule approche valable, en fait, car il nous faut réaliser

que nous connaissons très peu de chose des problèmes écologiques et des rapports d'équilibre délicats qui les régissent.

Un exemple qui vient à l'esprit est celui de l'industrie chimique canadienne. Cette industrie connaît à l'heure actuelle une croissance exceptionnelle, croissance que nous accueillons tous très chaudement. Nous savons toutefois que ce progrès doit inévitablement s'accompagner de l'introduction planifiée de milliers de nouveaux produits chimiques dans les procédés industriels. Il va sans dire que nos scientifiques ne peuvent même pas espérer surveiller les répercussions de ces produits sur l'environnement, que ce soit au niveau local ou plus vaste. Malheureusement, je suppose que c'est là un corollaire du progrès, qui se répète à chaque pas que notre société marque dans la voie du développement et de l'expansion.

Bien sûr, ni le gouvernement actuel, ni aucun autre n'affirmerait qu'il faut tout simplement mettre un terme au développement. Mais le problème persiste et il n'y a, à mon sens, que deux solutions: la recherche et l'établissement de mécanismes afin d'empêcher l'introduction de substances éventuellement dangereuses dans l'environnement, non pas après mais bien avant le fait.

● (1722)

Nous avons déjà entendu parler des programmes de recherche menés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Affaires urbaines. Le ministère de l'Environnement, comme chef de file dans le domaine de l'environnement, a aussi mis sur pied de vastes programmes de recherche dont l'objectif est de trouver le genre de renseignements et de données de base que demande la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il s'agit là de programmes de recherches globaux et à long terme qui ont fourni une multitude de données dans le passé et qui continueront de le faire dans l'avenir.

En outre, le ministère entretient d'excellentes relations avec les nombreuses facultés d'études écologiques des universités de tous le pays. On y fait également de la recherche qui, je dois dire, est financée en grande partie par le ministère des Pêches et de l'Environnement.

Voilà donc pour la recherche, mais je tiens à signaler que les études effectuées par le ministère ou pour son compte ne sont pas menées en vase clos. Comme c'est là, je crois, l'intention première de cette motion, je puis vous assurer qu'il existe un échange de renseignements à la fois très réel et très utile entre les divers ministères du gouvernement et aussi entre ces ministères et le monde universitaire.

Comme l'objet de la motion est déjà réalisé, je ne vois donc pas l'intérêt de créer une autre bureaucratie qui ferait double emploi. Ce serait tout à fait déraisonnable en cette époque d'austérité et de problèmes économiques. En fait, cet institut jouerait un rôle plus symbolique que réel et ne nous permettrait pas vraiment de progresser vers un environnement plus sain.

Je le répète, nous devons faire de la recherche pour mieux connaître l'environnement. Mais il nous faut aussi des mécanismes, pas seulement pour nettoyer derrière nous, bien que ce soit nécessaire, mais pour empêcher l'utilisation de substances dangereuses ou interdire des activités pouvant présenter du danger.